

CONCOURS

2018  
L'ANNÉE  
NATURE

Concours  
jardins fleuris

*Ouvert  
à tous !*

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



Tout le règlement et le programme  
[www.saint-medard-en-jalles.fr](http://www.saint-medard-en-jalles.fr)





## RÈGLEMENT DU CONCOURS DES JARDINS FLEURIS

### Article 1

L'objet du concours des jardins fleuris est de récompenser les habitants de Saint-Médard-en-Jalles qui en fleurissant les jardins de leurs habitations **participent à l'embellissement paysager** de la Ville et contribuent de ce fait au développement d'un environnement de qualité et à l'amélioration du cadre de vie.

### Article 2

Les jardins des habitations seront obligatoirement visibles de la rue.

### Article 3

Le concours est ouvert aux personnes domiciliées sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

Les candidats désirant participer à ce concours doivent remplir et signer le bulletin d'inscription joint ou téléchargeable sur le site de la ville ([www.saint-medard-en-jalles.fr](http://www.saint-medard-en-jalles.fr)) et le retourner au cabinet du maire ou par mail à : [cabinet@saint-medard-en-jalles.fr](mailto:cabinet@saint-medard-en-jalles.fr)

### Article 4

Le jury composé de :

- 4 délégués du conseil municipal ;
- 1 personne de l'administration municipale ;
- le directeur des services Techniques ;
- le responsable du service Développement durable ;
- le responsable du service Espaces verts ;
- 1 représentant de chaque coordination de quartiers.

Cette visite s'effectuera au mois de juin sur une journée.

### Article 5

La sélection des lauréats prendra notamment en compte les critères suivants :

- la qualité de la floraison : aspect esthétique, harmonieux des formes, couleurs et volumes ;
- la quantité du fleurissement ;
- la recherche faite en matière d'espèces originales et d'associations végétales.

### Article 6

Chaque lauréat se verra remettre un diplôme précisant son classement et un prix.

### Article 7

Les membres du jury s'interdiront de pénétrer dans les propriétés des participants, **les fleurissements devant pouvoir être appréciés de la voie publique.**

Toutefois le jury se réserve le droit de photographier les propriétés des participants et la ville de Saint-Médard-en-Jalles est autorisée à utiliser ces images dans ses publications.

### Article 8

Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

### Article 9

Le fait de participer au concours des jardins fleuris entraîne l'acceptation du présent règlement.

<p><b>1- Qualité de composition et de diversité du fleurissement</b>  <i>o Choix de plantes vivaces, arbustives, annuelles, arbres, pelouses</i>  <i>o Volumes, couleurs, formes, harmonie florale d'ensemble</i>  <i>o Simplicité des aménagements, raffinement, jeux de lumières, ambiance, parfum</i></p>	/ 10 points
<p><b>2- Cadre général et mise en valeur du patrimoine bâti</b>  <i>o Qualité et homogénéité des pots et jardinières, des matériaux et mobilier de jardins</i>  <i>o Intégration de l'embellissement fleuri pour mettre en valeur le cadre bâti, l'architecture</i>  <i>o Propreté des lieux, soin et entretien du fleurissement</i></p>	/ 10 points
<p><b>3-Prise en compte de l'environnement et du Développement durable</b>  <i>o Système de récupération d'eau de pluie, composteur, paillage...</i></p>	/ 4 points
<p><b>4-Recherche de l'originalité, modernité ou coup de cœur</b>  <i>o Créativité, imagination et innovation</i></p>	/6 points





**FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES JARDINS FLEURIS**

à retourner avant le 4 juin 2018

au Cabinet du maire ou par mail à : [cabinet@saint-medard-en-jalles.fr](mailto:cabinet@saint-medard-en-jalles.fr)

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Demande d'inscription au concours jardins fleuris 2018



2018  
L'ANNEE  
NATURE

